



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## SPYRALE

Date de révision 13-déc.-2022 Version 1 Remplace la version : 14-déc.-2022 Codes produit FNG56947-33  
Date d'impression 14-déc.-2022 ADM.01351.F.1.A 9510093

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

## SPYRALE

#### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** ADAMA France s.a.s  
33, rue de Verdun  
92156 SURESNES Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33  
Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail fds@adama.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Contient Fenpropidine, Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Difénoconazole, Coco alkylamine ethoxylate

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P260 - Ne pas respirer les brouillards  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
 P331 - NE PAS faire vomir  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement  
 EUH208 - Contient ( Fenpropidine ). Peut produire une réaction allergique

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.

Délai de rentrée: 24 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

**2.3. Autres dangers**

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Fenpropidine	67306-00-7	614-049-6		35-40	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=100 M-100	Aucune donnée disponible
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	-	922-153-0		30-35	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)			01-211945109 7-39-0002
Difénoconazole	119446-68-3	601-613-1		9-12	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=10 =1	Aucune donnée disponible
Coco alkylamine ethoxylate	61791-14-8	-		2-4	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)			Aucune donnée disponible
Calcium dodecylbenzenesulfonate, branched	70528-83-5	274-654-2		0.5-2	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1			Aucune donnée disponible

					(H318)			
Alcool hexylique	111-27-3	203-852-3	603-059-00-6	0.5-2	Acute Tox. 4 (H302)			Aucune donnée disponible
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	265-198-5		0.5-2	Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)			Aucune donnée disponible
Alcool isobutylique	78-83-1	201-148-0	603-108-00-1	0.5-1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)			Aucune donnée disponible
Naphtalène fondu	91-20-3	202-049-5	601-052-00-2	<0.3	Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)			Aucune donnée disponible
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	601-043-00-3	<0.3	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2A (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226)			Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Voir la section 8 pour plus d'informations.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
------------------	--

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
------------------------	--

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les
----------------------------------	--

poussières.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

<b>Nom chimique</b>	<b>Union européenne</b>	<b>France</b>
Alcool isobutylique		TWA: 50 ppm

78-83-1		TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>
Naphtalène fondu 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>
1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps** Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: jaune au marron		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8-12	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 101-105	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		

<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 0.928-1.028	OCDE 109	40 °C
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 15.6	OCDE 114	
<b>Tension superficielle</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Granulométrie</b>	: Sans objet		

## 9.2. Autres informations

**Masse volumique apparente g/ml** : Sans objet

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif

**Propriétés comburantes** : Non comburant

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts mécaniques** : Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**



## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 1500-2000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: >4000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: 3.23			ETAmél
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

### Toxicité chronique

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine : Non classé  
Difénoconazole : Non classé

#### **Cancérogénicité**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine : Non cancérogène  
Difénoconazole : Non cancérogène

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.  
Difénoconazole : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

#### **STOT - exposition unique**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine : H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
Difénoconazole : Aucune donnée disponible

#### **STOT - exposition répétée**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine : H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Difénoconazole : Aucune donnée disponible

#### **Danger par aspiration**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine : Non classé  
Difénoconazole : Aucune donnée disponible

#### **STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** : Aucune information disponible.

### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** : Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 2.6	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 6.2	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.00033	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: ---		OECD 221	Aucune donnée disponible
<b>Toxicité aquatique chronique</b>				
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: 0.1	Rainbow trout	OCDE 215	
Crustacés NOEC mg/l	: 0.1	Daphnia magna	OCDE 211	
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
<b>Toxicité terrestre</b>				
<b>Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg</b>				
<b>Nom chimique</b>				
Fenpropidine	: 369	Aucune donnée disponible		
Difénoconazole	: >2000	Caille du Japon		
<b>Abeilles DL50 par voie orale µg/bee</b>				
<b>Nom chimique</b>				
Fenpropidine	: >10			
Difénoconazole	: >187			

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Dégradation abiotique

#### **Eau DT50 jours**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine	: 67		
Difénoconazole	: 1d		Not persistent in water

#### **Terrestre DT50 jours**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine	: 116		
Difénoconazole	: 149-187		Not persistent in soil

### Biodégradation

##### **Nom chimique**

Fenpropidine	: N'est pas facilement biodégradable
Difénoconazole	: N'est pas facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow**

##### **Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Fenpropidine	: 2.9	EEC A.8	
Difénoconazole	: 4.4		25 °C

### **Facteur de bioconcentration (BCF)**

##### **Nom chimique**

Fenpropidine	: 163		pH 7.6-7.9
Difénoconazole	: 330		

## 12.4. Mobilité dans le sol

### **Adsorption/désorption**

##### **Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
--	----------------	----------------	------------------

Fenpropidine : 3808  
Difénoconazole : 400-7730

KOC  
KOC

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

##### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

##### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### ADR

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 601, 375
<b>Code de classification</b>	M6

### RID

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine), 9, III
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601
<b>Code de classification</b>	M6

## **IMDG**

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine), 9, III, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Polluant marin	P
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
IMDG stockage et séparation	Category A Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

## **IATA**

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Fenpropidine), 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementations nationales**

<b>Non commercial/désignation</b>	<b>Numéro(s) d'enregistrement</b>	<b>Date</b>
Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### **Réglementations nationales**

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014):  
Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1  
Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

## Polluants organiques persistants

Sans objet

Nom chimique	UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)
Naphtalène fondu - 91-20-3	Substance prioritaire

Nom chimique	UE - Normes de qualité environnementale (2008/105/CE)
Naphtalène fondu - 91-20-3	Substance prioritaire

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

**Date de révision** 13-déc.-2022

**Motif de la révision** Sections de la FDS mises à jour

## **Abréviations et acronymes**

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route  
ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service  
EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
IATA - Association internationale du transport aérien  
ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

### **Classification of the mixture**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### **Méthode de classification**

Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur une méthode de calcul.  
Classification basée sur une méthode de calcul.  
Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur une méthode de calcul.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**